



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

VILLE DE MONTLIGNON

2023/2026



Région académique
ÎLE-DE-FRANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Montlignon – 10, rue de Paris (95680)

TEL : 01 34 16 12 56

mairie@montlignon.fr

SOMMAIRE

I. <u>PRESENTATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL</u>	3
-Le porteur du projet	
-Durée du projet	
-pilotage et coordination du projet	
II. <u>CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC</u>	4
1. Une politique éducative forte, traduite depuis 2009 au sein d'un PEL, Socle du futur PEDT	4
2. Des activités existantes déjà conformes avec l'esprit de la réforme	4
- le périscolaire	5
- L 'accompagnement à la scolarité	5
- les activités extra-scolaires	5
- La dynamique associative sur Montlignon	6
-Les interventions sur le temps scolaire	6
-Le soutien de la commune aux activités scolaires	7
III. <u>LE PEDT : UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE</u>	9
1. Le champ d'application du projet	9
- Territoire et public concernés par le PEDT	9
- Périodes et horaires concernés	9
- Durée du PEDT	10
2. Une réponse globale aux enjeux de co-éducation	10
3. Les objectifs éducatifs du PEDT	10
- Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous	10
-Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité Permettant leur développement et leur épanouissement	
-Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux	
IV. <u>LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE</u>	14
V. <u>LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION DU PEDT</u>	14
1. La gouvernance du PEDT	14
-La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la co-éducation	14
-La mise en place d'un comité de pilotage et coopération éducative	14
2. L'évaluation du PEDT	16
-Le sens de l'évaluation du projet : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »	
-La méthodologie d'évaluation	16
-Le référentiel d'évaluation	16
VI. <u>ANNEXES</u>	17

I. PRESENTATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Porteur du projet

Sylvie Jacquin

Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, l'Education et à la Jeunesse

10 rue de Paris 95680 MONTLIGNON

Tel : 01 34 16 12 56

Durée du projet

La durée est de trois ans maximum avec tacite reconduction. Il est révisable annuellement fonction des évaluations périodiques et des axes d'amélioration.

Pilotage et coordination du projet

Coordinateurs du projet :

- Céline Picard, Assistante du Maire
10 rue de Paris 95680 MONTLIGNON Tel : 01 34 16 12 56
celine.picard@montlignon.fr

- Maryline FERNANDES, responsable secteur Animation

10 rue de Paris 95680 MONTLIGNON Tel : 01 34 16 76 52
leslutins@montlignon.fr

Le projet éducatif municipal n'est pas un document figé. Il évoluera en fonction des constats réalisés, des besoins repérés, des projets envisagés et des évaluations faites par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage est issu d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés, les partenaires locaux et l'ensemble des acteurs du monde éducatif local.

Le rôle principal de ce comité de pilotage sera d'atteindre des objectifs de complémentarité et de cohérence entre les différents temps éducatifs. Il s'agit d'une instance d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés à destination des enfants.

Le comité de pilotage se réunira en fin d'année scolaire dans le but de réaliser un bilan des actions menées.

II. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1. Une politique éducative forte depuis plus de 30 ans

Depuis plus de trente ans, la Ville de Montlignon s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

A compter de 1995, la Commune de Montlignon s'est engagée dans le renouvellement des conditions d'accueil et d'enseignements au travers de quatre tranches :

- 1^{ère} tranche : 1995-1995, avec la restauration des écoles maternelle et primaire
- 2^{ème} tranche : 2001 – 2003, avec la réalisation du restaurant scolaire et de la crèche « LA POUSSINERAIE »
- 3^{ème} tranche : 2004 – 2005, avec le centre de loisirs, la garderie « LES LUTINS » et la salle de gymnastique
- 4^{ème} tranche : 2018 – 2019, l'ouverture de la Médiathèque « VICTOR HUGO »

La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

Articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes.

La Commune de Montlignon a toujours aujourd'hui, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la Politique éducative conduite à l'échelle de la Commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des Co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs des structures d'accueil, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce **Projet Educatif Territorial** partenarial.

2 Des activités existantes déjà conformes avec l'esprit de la réforme

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Montlignon s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en lien avec ses partenaires. Le territoire de Montlignon offre une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges.

Le Périscolaire

Depuis de nombreuses années, avec le soutien financier et logistique de la commune, le centre de loisirs « LES LUTINS » a pris en charge différents accueils périscolaires de la commune (Cf. Annexe).

Ces accueils se déclinent en quatre temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil du soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne et l'étude surveillée. Les familles peuvent inscrire leurs enfants indépendamment des trois accueils. Les inscriptions aux activités périscolaires se font de manière mensuelle. Les familles choisissent le ou les jours qui leur conviennent. Les inscriptions à la pause méridienne et à l'étude surveillée se déroulent quant à elles directement en Mairie.

- **L'accueil du matin entre 7h30 et 8h45 :**

L'enfant est accueilli au centre de loisirs entre 7h30 et 08h45. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 8h45. Des activités ludiques calmes, sous formes de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- **La pause méridienne entre 11h45 et 13h20**

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé autour du repas et d'un temps de détente sous surveillance.

Deux cantines sont séparées :

- Cantine maternelle en deux services
- Cantine élémentaire « self-service »

Les classes se présente aux horaires prévus, le but étant de terminer le 2^{ème} service à 12h50. Les enfants sont encadrés par le personnel communal ainsi que par les ATSEM pour les plus jeunes. On comptabilise environ 200 enfants qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire.

- **L'accueil du soir entre 16h30 et 19h00**

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants sont gardés suivant leur niveau scolaire :

- Les élèves de l'école maternelle
 - o Possibilité d'intégrer le centre de loisirs de 16h30 à 19h00.
- Les élèves de l'école primaire
 - o Possibilité d'intégrer une étude surveillée de 16h30 à 18h00
 - o Possibilité d'intégrer le centre de loisirs de 18h00 à 19h00

Après un temps dédié au goûter, les activités proposées sont dites ponctuelles et de consommations. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

La fréquentation du périscolaire : Le centre de loisirs a déclaré plus de 32 000 heures de présence auprès de la CAF en 2022.

L'accompagnement à la scolarité

Une étude surveillée assure tous les soirs, après la classe, à partir de 16h30 et jusque 18h00, un accompagnement éducatif, destiné aux élèves de l'école élémentaire. Ce dernier répond à une forte demande de la part des parents, pour une prise en charge de leurs enfants après la classe, afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de leur travail personnel. Les enfants inscrits à l'étude sont ainsi accueillis par les professeurs des écoles et les étudiants, pour surveiller la réalisation des devoirs demandés par les enseignants.

Les activités extra-scolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extra-scolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein du centre de loisirs tous les mercredis et pendant une partie des vacances scolaires.

- L'accueil du mercredi

Depuis plusieurs années, le centre de loisirs organise les accueils les mercredis. Ces accueils de loisirs représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte au travers des activités et des thématiques mises en place dans le cadre du projet pédagogique du centre de loisirs.

- L'accueil des petites vacances et vacances d'été

Pendant les petites vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé par le centre de loisirs. Il se fait sur inscription à la semaine, en demi-journée (matin et/ou après-midi), en demi-journées avec repas, en journées complètes avec repas. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs.

Pendant l'été, pendant le mois de juillet, le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans. L'inscription au centre de loisirs se fait à la journée, demi-journée ou semaine. Des activités ludiques sont organisées par les animateurs, avec notamment des sorties à caractère plus exceptionnel (visite en dehors de département, parc d'attraction...)

La dynamique associative de Montlignon

La commune de Montlignon dispose également d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes Montlignonnais de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles. Cette dynamique culturelle et associative sur le territoire de la commune est notamment représentée par :

- L'Association Culturelle et Sportive de Montlignon (ACSM), celle-ci regroupe un panel d'activités citées ci-dessous.
 - o Des activités artistiques (cours de cartonnage, scrapbooking, peinture)
 - o Des activités de danse (éveil corporel, modern'jazz, zumba) et de musique
 - o Des activités sportives (volley-ball, gymnastique, badminton, aikido, yoga, judo, qi gong, tai chi)
 - o Soutien scolaire
- Montlignon 3eme âge
- Les minis-school (Cours d'anglais)

- Regards d'artistes (cours de peinture et dessin)
- Tennis club de Montlignon
- Association « La bourlingue » (cours de théâtre)

Les interventions sur le temps scolaire

Chaque classe du groupe scolaire est accueillie au sein de la Médiathèque, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants, la responsable de la Médiathèque. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter les livres de Médiathèque.

Le soutien de la commune aux activités scolaires

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : personnel administratif, agents d'entretien, 3 ATSEM
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité

Par ailleurs, la commune apporte un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les biais suivants :

- La mise à disposition d'équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants.
- La mise à disposition de 3 ATSEM.
- La mise en place d'actions passerelles pour les enfants : entre la halte-garderie et l'école maternelle et élémentaire et entre l'école élémentaire et le collège.
- La mise à disposition d'un agent ETAPS en école élémentaire.

Les horaires scolaires

La commune de Montlignon a décidé des horaires retenus pour les écoles maternelles et élémentaires. Ils sont arrêtés de la manière suivante, pour une durée maximale d'une année dans le cadre du PEDT :

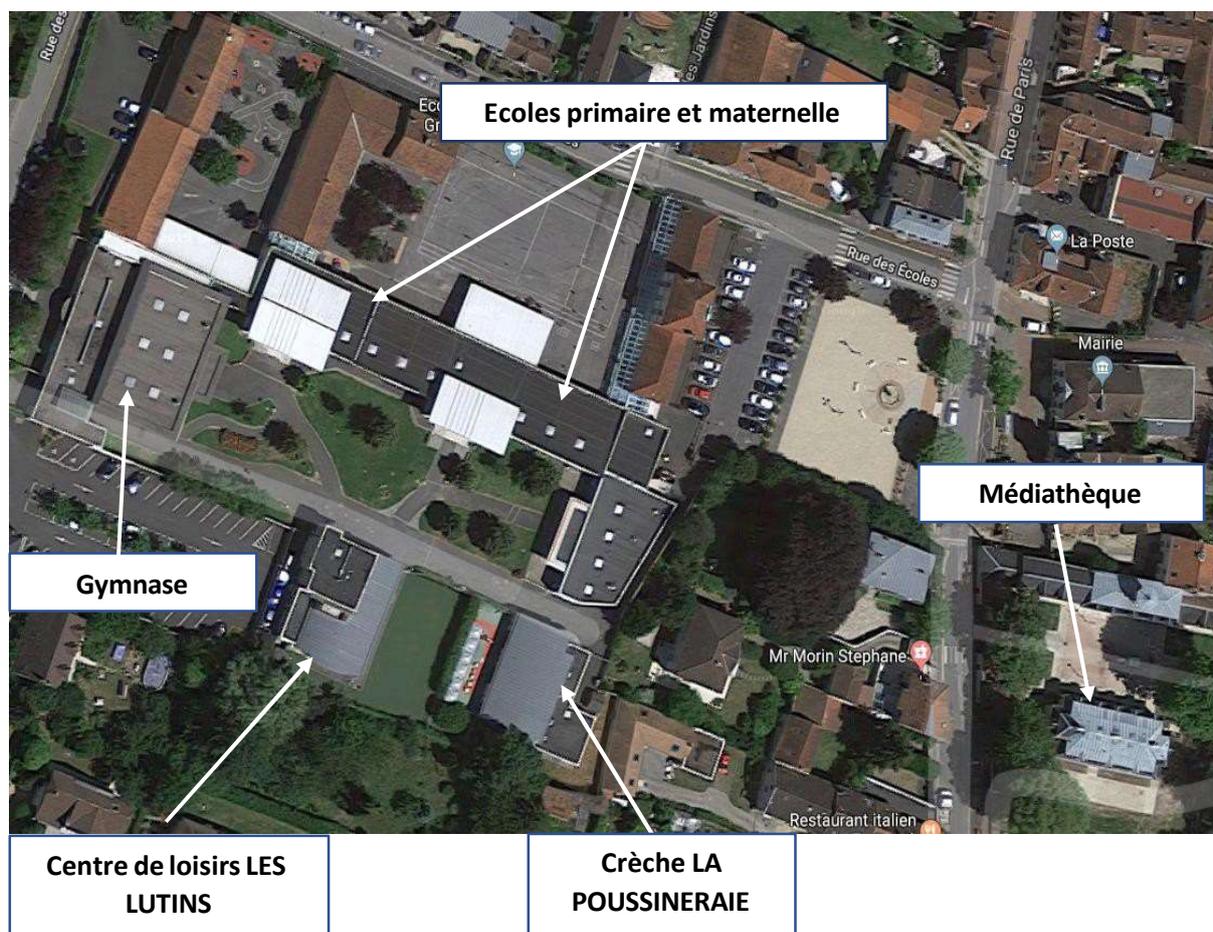
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30

Les atouts et contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

- **L'espace éducatif et les activités qu'il accueille : un atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT**

Pour mettre en œuvre les activités précédentes sur les temps de scolaire, périscolaire et extra-scolaire, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. C'est ainsi que la commune dispose d'un véritable espace éducatif, regroupé au centre de la commune et doté de liaisons piétonnes. Cet espace est composé de :

- L'école maternelle et élémentaire (fusion des deux écoles à la rentrée 2019) – groupe scolaire Lucien Bunel,
- Le restaurant scolaire,
- Le centre de loisirs,
- Le gymnase,
- La médiathèque,
- La crèche halte-garderie.



La qualité et la proximité des installations présentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la co-éducation. Cet espace éducatif ainsi que les activités qu'il accueille aujourd'hui sur les différents temps de l'enfant, constituent un atout important. Il s'agit donc du socle du Projet Educatif Territorial.

- **Des contraintes mineures qui sont prises en compte dans le PEDT**

La commune de Montlignon, grâce à sa politique en faveur de l'éducation tout au long de ces dernières années, n'a pas de contrainte spécifique à prendre en compte en termes de transport ou d'équipements. En effet, l'espace éducatif facilite grandement le mouvement des enfants entre les

différentes activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires. Il offre également les équipements nécessaires pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants qui suivent les différentes activités.

III. LE PEDT : un projet global à l'échelle de la commune

1. Le champ d'application du projet

Territoire et public concernés par le PEDT

Le Projet Educatif Territorial concerne l'ensemble du territoire de La commune de Montlignon. La commune comptabilise 3 095 Habitants au 1^{er} janvier 2019 et la population des enfants est de 278, Âgés de 3 à 11 ans. La commune s'efforce à offrir des activités en Fonction des tranches d'âges et des besoins recensés.

Les effectifs scolaires en 2022/2023 : élèves

Niveau maternelle, entre 3 et 5 ans : 81 élèves.

Niveau élémentaire : 186 élèves.

Périodes et horaires concernés

CYCLE ELEVES MATERNELLE

	7h30 – 8h45	8h30 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 – 16h30	16h30 – 19h00
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

CYCLE ELEVES ELEMENTAIRE

	7h30 – 8h45	8h30 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 – 16h30	16h30 – 18h00	18h00 – 19h00
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						

	Centre de loisirs « LES LUTINS »
	Ecole
	Pause Méridienne
	Etude surveillée

Durée du PEDT

Le PEDT a une durée de 3 ans, les actions de mise à jour étant définies de manière annuelle.

2. Une réponse globale aux enjeux de co-éducation

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Au cœur de la réflexion, il a ainsi fallu faire des choix d'activités et d'interventions, en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- Les temps familiaux,
- Les temps scolaires,
- L'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

Il paraissait également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

3. Les objectifs éducatifs du PEDT (les valeurs qui guident les actions)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les trois orientations suivantes :

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

Et plus particulièrement...

- **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs**

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extra-scolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extra-scolaires). L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extra-scolaire est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). Les structures de gouvernance mises en place pour le suivi du PEDT

seront également des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires et extra-scolaires et de la petite enfance. La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'explosions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

- **Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles**

Les priorités données par l'ensemble des acteurs et les moyens accordés par la commune de Montlignon en faveur de la co-éducation permettent d'atteindre cet objectif. Ainsi les enfants de maternelle sont accueillis dans les meilleures conditions possibles, avec la mise à disposition par la commune de 3 ATSEM.

Les interventions sur le temps scolaire (médiathèque) contribuent également à cet objectif en proposant une offre éducative complémentaire à l'apprentissage scolaire, sur la base des projets d'école. Les modes d'intervention sont différents, ce qui permet de faire découvrir différemment, de développer d'autres compétences et contribuer à la réussite des enfants.

Un professeur de sport agréé est également mis à disposition de l'école élémentaire.

La mise en place d'une étude surveillée constitue également un moyen de favoriser la réussite scolaire des jeunes montlignonnais. Ses objectifs, sont en effet d'apporter une aide aux devoirs, mais également d'élargir leurs centres d'intérêt, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté, de valoriser leurs acquis et d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Enfin, les investissements récents ou prévus pour permettre aux écoles de bénéficier de matériels de qualité améliorent les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants dans les écoles. La commune se montre également prête à supporter tout projet porté par les écoles, en matière d'équipement numérique dans la mesure où il s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique de classe qui s'articule avec le projet d'école.

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

Et plus particulièrement...

- **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous**

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT et de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants montlignonnais, en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des

familles (activités périscolaires, cantine scolaire...), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux (pour le centre de loisirs).

- **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant**

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Il s'agit d'un objectif historique poursuivi par la commune et ses partenaires, ici conforté dans le cadre du PEDT. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants ont déjà été menés dans ce sens pour qualifier le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de ressourcement, bien articulé avec le temps scolaire. Le temps du midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins. Les efforts entrepris seront ainsi poursuivis : le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et les envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer, de pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en extérieur, dans un cadre sécurisé.

La question de la sieste pour les plus petits est également une préoccupation importante dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ainsi les meilleures conditions possibles sont recherchées dans l'école maternelle pour permettre aux enfants des petits et moyennes sections, en fonction de leurs besoins, de se reposer. Pour les enfants de maternelle déjeunant au restaurant scolaire, un accueil à l'école pour la sieste, dès 13h30 est organisé.

- **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants**

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. Ils se traduisent par la mise en place d'actions d'expressions, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique. Les interventions sur le temps scolaire permettent d'atteindre ces objectifs. Le travail réalisé dans ce cadre au sein de la médiathèque pour amener les enfants à la lecture et à la découverte de la littérature en est un exemple.

Les activités mises en place le soir après la classe dans le cadre du périscolaire ont également l'objectif de participer à l'épanouissement et au développement des enfants. La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants.

La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de spectacles, d'expositions ou de manifestation. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

- **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives**

Les actions éducatives doivent également rechercher la promotion de la santé et du bien-être des enfants, en veillant particulièrement à la prévention des violences. Le temps de pause méridienne est un temps privilégié pour la mise en place d'actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition.

L'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la préparation des repas du restaurant scolaire et les actions de communication envers les enfants consacrées à cette thématique permettent d'atteindre l'objectif. Les animateurs et les ATSEM qui encadrent les enfants pendant ce temps de midi ont également pour rôle de garantir la bonne hygiène corporelle et alimentaire des enfants.

Les ateliers découvertes du périscolaire, dans le domaine sportif permettent également de promouvoir auprès des enfants les bénéfices d'une activité physique régulière.

Des actions d'information et de formation à destination des professionnels de l'éducation, sur des thèmes clés pour la réussite et l'épanouissement des enfants pourront également être organisées dans le cadre de l'atteinte de cet objectif : la formation des animateurs sur l'organisation d'un temps de relaxation après le déjeuner ou l'information des parents sur la thématique du sommeil chez les plus jeunes constituent des pistes d'actions qui seront approfondies dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

Et plus particulièrement...

- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable**

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer pleinement chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité, ...

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur Ville et de son patrimoine.

Les initiatives en faveur de l'expression individuelle et collective des jeunes seront soutenues, afin que ceux-ci puissent occuper pleinement leur place dans la cité, qu'ils soient force de propositions et non des consommateurs d'activités.

Une campagne concernant le tri des déchets sera mise en place via les écoles en partenariat avec le syndicat Emeraude afin de sensibiliser les acteurs d'aujourd'hui et de demain.

- **Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations**

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

Il en est de même des autres actions éducatives comme l'accompagnement à la scolarité ou les animations organisées au sein de la médiathèque qui permettent de tisser des liens intergénérationnels forts entre enfants et bénévoles.

IV. La mise en œuvre du PEDT sur le territoire

Comme indiqué précédemment, la commune de Montlignon dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif éducatif de qualité. Aussi le PEDT s'appuie-t-il largement sur les actions déjà existantes sur le territoire pour les adapter au contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale.

Les actions bénéficiant ainsi de cette adaptation et pour lesquelles des améliorations sont été apportées dans le cadre de la recherche de l'atteinte des objectifs éducatifs territoriaux sont présentée ci-après. Il s'agit plus particulièrement :

- De l'accueil périscolaire du soir. Dans la continuité de l'existant, cet accueil est organisé par le centre de loisirs. Ce dernier dans le cadre du PEDT a bâti le projet pédagogique des accueils périscolaires. Il est joint au présent document qui constitue une pièce majeure du PEDT.
- De la pause méridienne.
- Des interventions sur le temps scolaire.

Il n'en reste pas moins que toutes les autres actions déjà existantes sur le territoire et décrites précédemment dans le document (accueil périscolaire du matin, accueil du mercredi, des petites vacances...) sont évidemment poursuivis et rentrent dans le champ de PEDT.

V. La gouvernance et l'évaluation du PEDT

La mise en œuvre des actions de Projet Educatif territorial repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

1. La gouvernance du PEDT

La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation.

Le projet éducatif territorial de la commune de Montlignon repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- Les services de l'Éducation Nationale et surtout les écoles, partenaire central du PEDT
- Les institutions telles que la CAF, la SDJES
- Le champ associatif
- Des parents d'élèves
- Les services communaux (le service éducatif, les agents spécialisés de l'école maternelle, la responsable de la médiathèque)
- Les élus

La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative

Line structure de pilotage, issue de ce partenariat sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de pilotage et de coopération éducative.

○ **Sa composition**

Le comité de pilotage et de coopération est présidé par le Maire et composé comme suit :

- Des élus de la Mairie et des représentants des services municipaux (responsable des affaires scolaires, représentant des ATSEM, responsable de la médiathèque),
- De la directrice de l'école ou ses représentants,
- De l'inspecteur de l'éducation nationale,
- Des animateurs du centre de loisirs et des représentants de ses services (directeur, représentant des animateurs),
- De bénévoles d'associations impliqués dans le dispositif,
- Des parents d'élèves
- D'un représentant de la SDJES,
- D'un représentant de la CAF.

○ **Ses missions**

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants, échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

○ **Son organisation**

Le comité de pilotage et de coopération éducative se réunira au minimum une fois par an, un premier point étant envisagé après les vacances de la Toussaint.

2. L'évaluation du PEDT

Le sens de l'évaluation du projet : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet.
- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation devra permettre de compléter l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre scolaire. Elle devra permettre d'apprécier d'autres éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualités du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme de l'école, développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants...
- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

La méthodologie d'évaluation

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité, de la pugnacité. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé, tout en se donnant la possibilité de mettre en œuvre des investigations complémentaires, sur des thématiques ciblées. Ces investigations complémentaires pourront concerner le suivi de différents parcours d'enfants sur une période donnée, pour évaluer les effets de l'action du PEDT, sur la réussite des enfants sur le plan scolaire, social et éducatif. A cet effet, une expertise externe, sous la forme par exemple d'un travail universitaire pour des étudiants en sociologie, pourrait être conduite.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation ainsi que la définition des expertises complémentaires pertinentes à conduire, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et de coopération éducative. Il lui revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation le plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

Le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les trois orientations stratégiques que le PEDT cherche à suivre. Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation du projet sont proposés, de natures différentes, permettant de juger :

- De **la pertinence** du projet : ces critères du projet : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du cycle de vie du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du PEDT. Ils peuvent permettre la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif.
- De **l'efficacité** du projet : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.
- De **l'impact** du projet : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long terme. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité directe ou indirecte avec le projet. Ces critères pourront également chercher à mesurer les effets induits par le projet, sans pour autant que ceux-ci aient été attendus.

VI. Annexes

- Annexe : Plan Mercredi